



Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein



FASCICULE DU BREVET A5

11

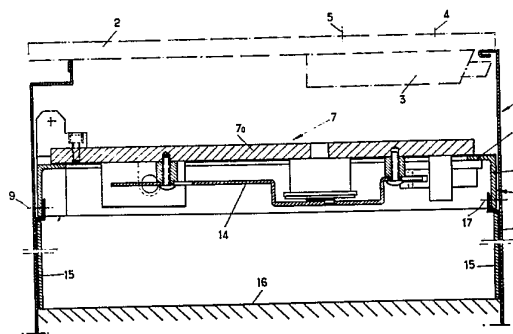
621 601

<p>21 Numéro de la demande: 3524/78</p> <p>22 Date de dépôt: 03.04.1978</p> <p>30 Priorité(s): 04.04.1977 FR 77 10092</p> <p>24 Brevet délivré le: 13.02.1981</p> <p>45 Fascicule du brevet publié le: 13.02.1981</p>	<p>73 Titulaire(s): Fichet-Bauche, Vélizy (FR)</p> <p>72 Inventeur(s): François Guiraud, Chambourcy (FR)</p> <p>74 Mandataire: Patentanwälte W.F. Schaad, V. Balass, E.E. Sandmeier, Zürich</p>
---	---

54 Compartiment de coffre-fort.

57 Un compartiment de coffre-fort (1) est fermé par une porte (2). Pour actionner les moyens de verrouillage (3) de cette porte (2), il est nécessaire d'actionner deux serrures (4,5) par deux clés différentes. Pour rendre encore plus difficile l'effraction du compartiment (1), un encadrement (6) pour une seconde porte (7) à battant (7a) est installé à l'intérieur du compartiment (1).

L'encadrement (6) est fixé à toutes les parois internes du compartiment (1). Le battant (7a) comprend des moyens de verrouillage. Avec un encadrement de porte de ce genre, il est aisé de renforcer des compartiments de coffre déjà installés et qui ne comportent qu'une seule porte.



REVENDEICATIONS

1. Compartiment de coffre-fort, caractérisé en ce qu'il comprend une porte interne à battant et encadrement destinés à résister à l'effraction, l'encadrement étant fixé à toutes les parois internes du compartiment entourant les tranches du battant.
2. Compartiment de coffre-fort selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend une porte externe, de préférence parallèle à la porte interne.
3. Compartiment de coffre-fort selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que le battant de la porte interne comporte une paroi en aluminium.
4. Compartiment de coffre-fort selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il comprend des entretoises disposées entre l'encadrement de la porte interne et la paroi dudit compartiment en regard de cette porte interne.
5. Compartiment de coffre-fort selon la revendication 2, caractérisé en ce que les moyens de verrouillage de la porte externe comprennent deux dispositifs de commande actionnables par des clés ou combinaisons différentes et en ce que les moyens de verrouillage de la porte interne comportent un seul dispositif de commande actionnable par une seule clé ou combinaison.
6. Compartiment de coffre-fort selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'encadrement de la porte interne comporte un profilé, de préférence en acier.
7. Compartiment de coffre-fort selon la revendication 6, caractérisé en ce que le profilé a une section en L.
8. Compartiment de coffre-fort selon la revendication 7, caractérisé en ce que la plus grande branche du L du profilé est appliquée et fixée aux parois internes dudit compartiment.

L'invention est relative à un compartiment de coffre-fort.

L'invention a surtout pour but de rendre encore plus difficile l'effraction d'un compartiment de coffre-fort.

Dans le brevet français N° 2084025 est décrit un ensemble de coffres présentant chacun une porte interne et une porte externe directement accessible de l'extérieur, c'est-à-dire un ensemble de coffres-forts disposés les uns à côté des autres avec des parois communes. Dans le cas d'un compartiment de ce type connu, il n'y a qu'une seule résistance à l'effraction qui est la porte externe, la porte interne étant une porte ordinaire, non résistante.

L'invention a pour but de rendre encore plus difficile l'effraction d'un coffre-fort à compartiment et part de la constatation qu'il serait difficile et onéreux d'augmenter substantiellement la résistance de la porte principale d'un coffre-fort, du fait des dimensions et de l'épaisseur d'une telle porte.

Le compartiment de coffre-fort conforme à l'invention est caractérisé en ce qu'il comprend une porte interne à battant et encadrement destinés à résister à l'effraction, l'encadrement étant fixé à toutes les parois internes du compartiment entourant les tranches du battant.

De cette manière, il est possible de renforcer de manière particulièrement efficace et à frais réduits un compartiment de coffre-fort.

Si la porte forte du coffre-fort, dans lequel sont disposés des compartiments de ce type, est ouverte par effraction par un cambrioleur, ce dernier devra ensuite, pour atteindre son but — c'est-à-dire avoir accès aux valeurs contenues dans les compartiments — détruire les portes des compartiments, ce qui peut être une opération sensiblement plus longue que l'ouverture d'une seule porte de coffre-fort, même si celle-ci est particulièrement résistante.

Dans le mode de réalisation préféré de l'invention, le compartiment comprend une porte externe, de préférence parallèle à la porte interne.

Pour rendre l'effraction encore plus difficile, notamment par

enfoncement ou arrachement de la porte interne, il est avantageux de prévoir au moins une entretoise entre ledit encadrement et la paroi de fond du compartiment.

Les buts, dispositions et avantages de l'invention apparaîtront avec la description de l'un de ses modes de réalisation, cette description étant faite en se référant aux dessins ci-annexés, dans lesquels:

la fig. 1 montre un compartiment de coffre-fort conforme à l'invention;

la fig. 2 illustre la seconde porte du compartiment représenté sur la fig. 1.

L'exemple de réalisation de l'invention que l'on va maintenant décrire en relation avec les figures est relatif à un compartiment 1 de coffre installé dans une chambre forte (non montrée), par exemple d'une succursale de banque.

Le compartiment 1 est fermé par une porte 2 (montrée en traits mixtes) d'un type usuel pour un tel compartiment. En d'autres termes, pour actionner les moyens de verrouillage 3 de cette porte 2, il est nécessaire d'actionner deux dispositifs de commande ou serrures. La première serrure 5 doit être actionnée par une première clé que possède un employé de banque et la deuxième serrure 4 est actionnée par une seconde clé à la disposition du seul client ayant loué ou acheté le compartiment 1.

Dans le but de rendre encore plus difficile l'effraction du compartiment 1, on prévoit, à l'intérieur de ce dernier, un encadrement 6 pour une seconde porte 7 à battant 7a. Cet encadrement est prévu sur toutes les parois du compartiment, c'est-à-dire les deux parois verticales et sur les deux parois horizontales (plancher et plafond).

Dans l'exemple, le battant 7a est disposé parallèlement au battant de la porte 2 (lorsque les deux portes sont fermées) et au voisinage de cette dernière. En outre, l'encadrement 6 comporte un profilé métallique, par exemple en acier, à section en forme de L. La grande branche 6a de ce L est destinée à être pratiquement appliquée contre les parois 8 du compartiment 1. Cet encadrement est fixé auxdites parois 8, par exemple par l'intermédiaire de vis 9.

Les branches plus courtes 6b dudit profilé constituent le dormant de la porte 7.

Dans l'exemple, le battant 7a est établi en une tôle épaisse d'aluminium d'épaisseur 10 mm environ. Un tel battant de porte présente une résistance importante à l'effraction, notamment lorsque cette effraction est tentée avec des moyens thermiques.

Ledit battant 7a comprend des moyens de verrouillage à quatre pènes 10, 11, 12 et 13 (fig. 2). Les deux premiers pènes 10 et 11 coopèrent avec les branches 6b du profilé de l'encadrement 6 qui forment des montants verticaux, tandis que les pènes 12 et 13 coopèrent avec les branches (haute et basse) 6b qui sont horizontales. Lorsque les pènes 10 à 13 font saillie, la porte étant fermée, la branche 6b empêche l'ouverture de la porte par butée contre les pènes en saillie (fig. 1).

Les pènes 10, 11, 12 et 13 sont propres à être actionnés par un organe unique de commande 14 dont le déplacement n'est commandé que par une seule clé ou combinaison, par exemple à la disposition du seul locataire ou titulaire du compartiment 1.

Des entretoises 15 sont installées entre l'encadrement 6 et la paroi de fond 16 du compartiment 1. Ces entretoises 15 sont fixées, d'un côté, aux branches ou ailes 6a du profilé de l'encadrement 6, par exemple à l'aide de moyens de vissage 17. De l'autre côté, lesdites entretoises s'appuient contre, et sont fixées à la paroi de fond 16 du compartiment. Avec cette dernière disposition, l'effraction par enfoncement ou arrachement de la porte supplémentaire est rendue encore plus difficile qu'avec une seule porte.

Avec un encadrement de porte du genre de celui que l'on vient de décrire, il est aisé de renforcer les compartiments de coffre déjà installés et qui ne comportent qu'une seule porte. En effet, l'installation d'un encadrement conforme à l'invention dans un compartiment de coffre ne présente pas de difficulté.

Fig. 1

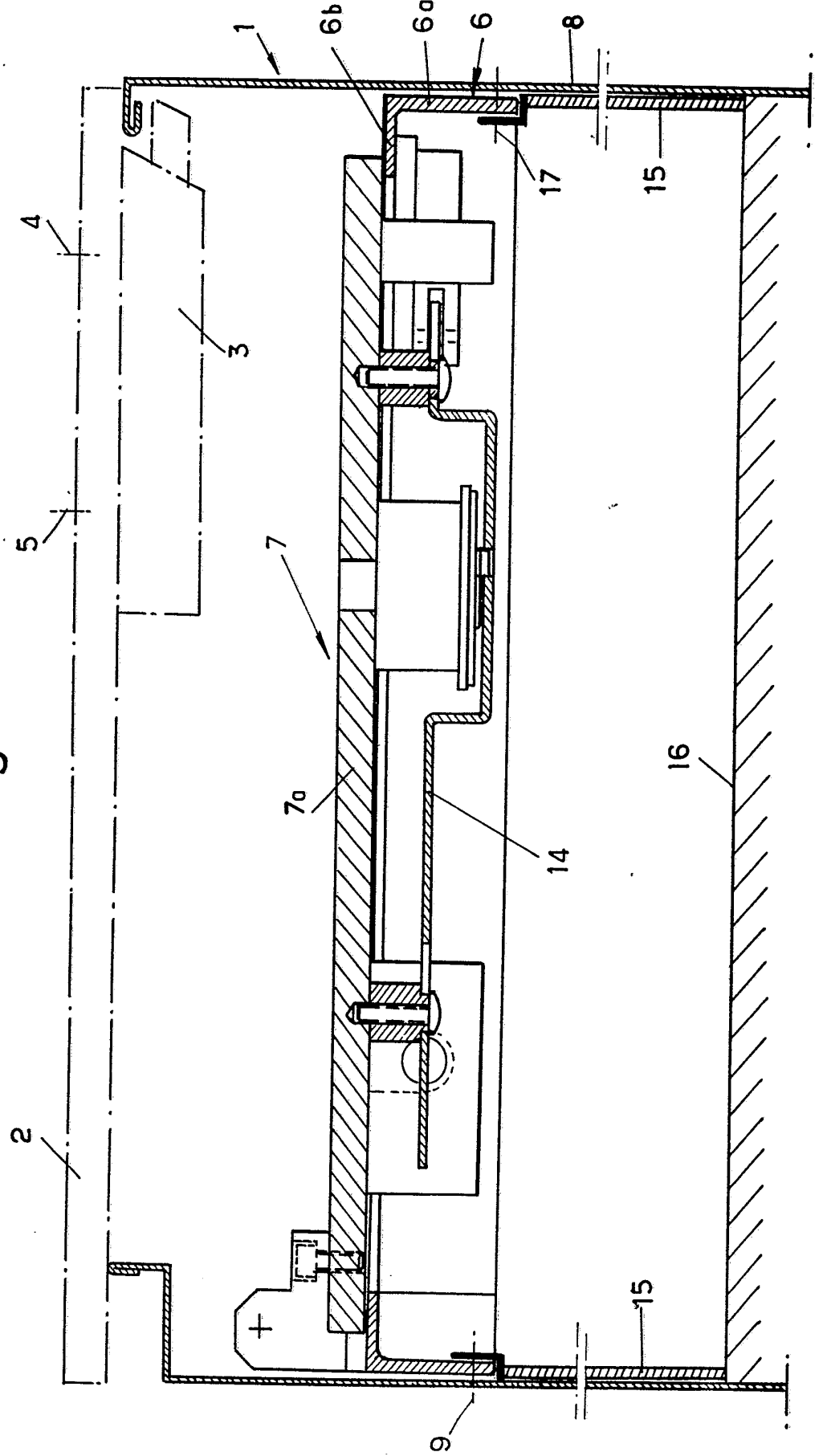


Fig. 2

